

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du lundi 4 novembre 2013

Ouverture du Conseil d'Ecole : 18 heures

Etaient présents :

- Mr D , directeur, président du Conseil d'Ecole
- Les enseignants : Mmes C , C , L G , L , M , R , Mr R
- Les parents : Mmes H , H , P , M , R , Mr L S
- Mme D , adjointe aux affaires scolaires
- Mme M , DDEN

Absents excusés :

- Mr B , IEN, Mr B , Maire de Saint Gilles

* * * * *

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent** (adopté à la majorité ; 2 abstentions)

Mme l'adjointe aux affaires scolaires explique pourquoi elle s'abstient. Elle préférerait relire le compte-rendu avant sa diffusion. Le directeur répond qu'il ne fait que respecter le texte de loi.

- **Installation du nouveau Conseil d'Ecole**

L'école comptait à la rentrée scolaire 201 élèves répartis sur 8 classes. (25,125e/classe). Pour information, la prochaine rentrée devrait compter 201-36+52=217 (27,125e/classe) donc proche d'une ouverture.

Résultats des élections 11/10/2013. 331 électeurs, 75 votants, 69 suffrages exprimés, quotient S/N = 8,6
5 postes ont été pourvus :

Un tirage au sort a désigné les 3 derniers postes titulaires et les suppléants :

Représentants titulaires :

Représentants suppléants :

- **Fonctionnement du Conseil d'Ecole**

Le Conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Respecter l'ordre du jour tel qu'il a été établi sur l'invitation.

- Respecter un "timing" pour permettre de voir tous les points inscrits.

- Seul le président du conseil d'école peut inviter une personne extérieure. En tant que président du conseil d'école, je ne saurais refuser les propositions d'invitation, souvent utiles au débat, mais je souhaite en avertir les membres du conseil d'école avant la réunion, afin que chacun se prépare en toute connaissance de cause. L'envoi d'un avenant à l'invitation, permet d'informer de la présence d'une personne supplémentaire et/ou de la modification de l'ordre du jour.

- Le secrétariat est assuré par un enseignant, mais, si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat.

- Les questions à l'ordre du jour doivent avoir un caractère d'intérêt général.

- Le procès-verbal est de la responsabilité du président du Conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion, tel qu'il est mentionné dans le décret.

- Les envois de courriers aux membres du Conseil d'Ecole (invitation, procès-verbal, etc...) seront faits par courrier électronique.

- La diffusion vers les familles s'effectuera de la façon suivante :

- Une distribution par mél aux membres du Conseil d'école
- Un affichage grand format dans le hall,
- Une distribution (photocopie) sur demande (information dans le cahier de correspondance)

- **Rythmes scolaires**

Précision de vocabulaire :

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (responsabilité école)

TAP : Temps d'activités périscolaires (responsabilité mairie)

PEDT : Projets Educatifs Territoriaux (responsabilité mairie)

Mme l'adjointe aux affaires scolaires explique l'absence de Monsieur le Directeur Général des Services, initialement invité à sa demande, et qui est responsable du fonctionnement du comité de pilotage. Le non consensus sur un emploi du temps n'étant pas défini, la présence de Monsieur le Directeur Général des Services n'était pas nécessaire ce soir. Elle rappelle que le comité de pilotage s'est donné mission de parvenir à un projet, et que les décisions se prennent lors de ses réunions.

Le directeur explique que les parents du Conseil d'Ecole doivent être informés avec précision d'une réforme pour laquelle ils auront à émettre un avis.

Concernant les rythmes scolaires, Mme L'adjointe aux affaires scolaires a précisé les points qu'elle mettait en avant :

- respect des repères et de la sécurité des enfants,
 - TAP : assez longs pour que les séquences aient du sens, cohérent avec le PEDT et le centre de loisirs,
 - séparer les maternelles des élémentaires pour les 2 écoles afin de :
 - o proposer des activités plus adaptées aux âges,
 - o faire retrouver les mêmes animateurs,
 - si tout était regroupé, il faudrait embaucher 19 animateurs supplémentaires,
 - respecter le décret (5h30 maximum par journée, 3h30 la demi-journée, pause méridienne de 1h30 min). Faire en sorte que l'APC se passe pendant les TAP. Le repos pour les petits serait plus court qu'aujourd'hui.
- Mme L'adjointe aux affaires scolaires espère que la prochaine réunion le 14/11 permettra d'aboutir à une solution.

Le directeur reconnaît la difficulté de la tâche, ainsi que l'intérêt et l'utilité du comité de pilotage. Il rappelle que la réflexion des enseignants est partie du décret qui concerne les **élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques, parents d'élèves, enseignants du premier degré et collectivités territoriales** et qui demande **d'alléger la journée d'enseignement**. Les nouveaux rythmes de l'enfant doivent donc permettre aux élèves d'avoir une meilleure qualité du temps d'enseignement.

Le Conseil d'Ecole des écoles publiques est directement impliqué dans le décret et a le droit de proposer un projet d'organisation.

Puis, le directeur lit la lettre formulée à l'issue des réflexions du comité par les équipes d'écoles (voir en annexe).

Quelques remarques pendant cette lecture:

- Mme L'adjointe aux affaires scolaires pense que seuls les parents de l'APE étaient d'accord avec les points décrits par les directeurs. Un parent précise que les parents du Conseil d'Ecole étaient eux aussi en accord.
- Mme L'adjointe aux affaires scolaires certifie que la sieste ne perturbera pas les TAP.
- Le Directeur précise que beaucoup d'écoles ont des horaires réguliers. Si les TAP se situent en même temps que des temps de classe, les salles de sport de la municipalité ne seraient plus accessibles et les enseignants ne pourraient plus assurer les activités de sport.
- Mme L'adjointe aux affaires scolaires reconnaît que c'est un problème.

Un débat s'ouvre :

Parents : Chaque projet part d'un postulat différent : Monsieur le Directeur Général des Services part des contraintes de la municipalité ; les écoles partent des besoins de l'enfant. Il faudrait que ces deux visions puissent se concilier.

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : avoir toujours les mêmes animateurs (donc sans recrutement) est dans l'intérêt de l'enfant et essentiel ainsi que pour les personnels. Le coût sera le même avec ou sans recrutement.

Enseignants : le fait d'avoir des horaires décalés chaque jour n'est pas plus rassurant. Comment être sûr que le personnel sera le même ? La régularité des horaires est tenable et donc sécurisante (cf expériences d'école).

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : aucune grille n'est arrêtée.

Enseignants : tous les projets proposés par la mairie jusque-là ont des après-midis irréguliers. Cette irrégularité engendrera une fatigue supplémentaire. De plus, les parents qui ont des enfants en maternelle et élémentaire ne pourront pas récupérer leurs enfants puisque les heures de sortie seraient différentes.

Parents : tous les animateurs seront occupés en même temps ?

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : (non défini) un jour l'élémentaire et un jour les maternelles, activités plus ou moins structurées proposées (TAPO, TAPI), problèmes des locaux, plus de détente en petits groupes de 14 ou 18 soit 35 groupes : comment faire sans partir des contraintes matérielles ?

Parents : partir de l'enfant, faciliter la tâche des parents pour récupérer leurs enfants (horaire régulier) pour limiter le nombre d'enfants, de groupes et d'animateurs.

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : dans les communes alentours tous les enfants vont aux TAP, donc on doit les prendre en compte.

Enseignants : quels locaux utilisent-ils ?

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : de prochaines réunions sont prévues avec des intervenants dans d'autres communes pour indiquer comment ils font. Essayer de tenir compte des réalités.

Enseignants : c'est possible dans des plus grosses villes

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : très peu d'enfants quittent l'école avant 16h30 donc ça ne supprime pas un groupe et ce serait même dommage que tous les enfants ne profitent pas des TAP.

Enseignants : il y aura sans doute de nouvelles habitudes à prendre (exemple du mercredi), pourquoi proposer à tous les enfants tous les jours des activités structurées et pas une autre répartition.

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : cela peut conduire à un temps énorme pour certains en grande collectivité (garderie) ce qui est épuisant.

Enseignants : un changement des habitudes des parents qui va alléger le nombre d'enfants en garderie.

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : c'est pour ça que c'est un projet pour les 3 ans, et qu'il est réétudié ensuite.

Enseignants : le but est que le temps d'enseignement soit profitable.

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : le midi, un temps calme peut être proposé et bien placé.

Enseignants : ce n'est pas l'avis des enseignants car ce temps sera toujours de la collectivité.

Parents : quel sera coût pour les familles.

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : cela va dépendre de l'organisation, coût important, 50€ donnés par l'état par enfant reconduits l'année prochaine, plus 0,30€ par enfant par heure par la CAF (s'il y a PEDT avec le centre de loisirs). Réponse au prochain conseil d'école extraordinaire. (Proche car le projet est à expédier avant le 7/12)

Mme la DDEN : un PEDT est préconisé par les textes.

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : Elle ne pense pas que ce soit obligatoire.

Mme la DDEN : comment peuvent être utilisés les 50€ par la commune ?

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : on ne sait pas encore.

Enseignants : Concernant le problème de la sécurité, c'est plus facile si les horaires de l'école sont réguliers (pour enfants et adultes).

Mme L'adjointe aux affaires scolaires : le problème de sécurité se situe dans les manipulations/déplacements d'enfants, et la journée de l'enfant s'arrêtera à 16h30 (très peu partiront avant la fin des TAP), plus les groupes d'enfants seront petits, plus la sécurité sera grande et plus le recrutement sera facile et plus l'enfant sera sécurisé

Enseignants : Nous avons la même volonté de sécurité de l'enfant avec une analyse différente. La régularité des horaires en est un des éléments forts.

- **Règlement intérieur et charte d'usage des TIC**

Pas de changement. Approuvé à l'unanimité, chaque famille doit le signer.

Charte des TICE est reconduite et sera signée par tous les élèves.

Pour information :

- Les règles de vie de l'élève mise en place par les délégués de classe seront réactualisées. Elles seront relues et affichées dans les classes. Elles seront transmises aux animateurs du périscolaire pour s'accorder avec l'école au niveau des sanctions et règles, permet la reconnaissance des animateurs

- La Charte de la laïcité a été affichée dans le couloir

- **Information** : mise à disposition des locaux de l'école pour l'école de la Flume, 3^e année

- **Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :**

Elèves et enseignants répertoriés, rôle de chacun explicité en cas de besoin, réunion prévue pour revoir les procédures à mettre en place, rôle lié de la mairie

Pastille d'iode non liées au PPMS (niveau local), cadre du plan hors-sec iode, que pour les demi-pensionnaires

Exercice de sécurité réalisé début septembre

Exercice de confinement prévu dans l'année

- **Le projet d'école 2012-2015**

Pas de changement. Il est commun aux écoles maternelle et élémentaire Jacques Prévert

- **L'axe de progrès n°1** vise la responsabilisation de chaque élève à l'égard de son parcours scolaire afin d'en retirer le plus grand bénéfice possible.

- À cet effet, l'objectif fixé est la production d'un recueil de vie de la Petite Section au CM2 : « Ma vie d'écolier ». La conception progressive de cet outil personnel permettra de renforcer la mutualisation entre élèves et enseignants, l'ouverture sur l'environnement et les projets de classe, de cycle, d'école. Le développement de la maîtrise de la langue à travers des productions écrites et artistiques est bien évidemment visé ainsi que l'affinement du sens critique de chacun pour la sélection des productions, leur conservation et leur mise en valeur dans ledit recueil.

- **L'axe de progrès n°2** vise la personnalisation du parcours scolaire de chaque élève.

- Pour l'équipe enseignante, il s'agit de mieux cibler les compétences acquises par l'élève tout au long de sa scolarité. L'objectif fixé est l'évaluation et la prise en compte de la difficulté scolaire. La stratégie employée doit permettre de renforcer l'autoévaluation de chaque enfant, ses progrès et son aptitude à surmonter les difficultés. L'aide personnalisée, par l'anticipation et la remédiation qu'elle permet, fait partie intégrante de cette stratégie.

- **Mise en œuvre de l'aide individualisée**

Pas de changement : horaires de 11h30 à 12h ou 12h10, ou le soir, de 16h30 à 17h ou 17h10 selon les classes.

- **Présentation par les enseignants des projets pédagogiques pour l'année scolaire**

- CP-CE1 (4 classes) : travail sur les métiers (artiste, médecin...) et sur apprendre à porter secours, jeux de société/ludothèque (impossible cette année d'avoir un intervenant)

- CE1 (3 classes) : 23/01 animation avec les pompiers d'Ille et Vilaine « Maison de tous les dangers »

- CE1-CE2 (2 classes) : projet autour des arts visuels et travail avec un artiste pour une action qui resterait (ex : fresque) (solicitation de la mairie pour utiliser un mur extérieur...), sortie aux Champs libres au planétarium et une animation sur la graine et la plante

- CE2-CM1 (2 classes) : 2 projets autour de la période médiévale (avec l'office de tourisme de Rennes classe patrimoine sur les monuments de Rennes, et visite au Château de Fougères)

- CM1-CM2 (2 classes) : travail sur le peintre Mathurin Méheut avec exposition à Lamballe, Rennes et le musée de la géologie, visite du centre-ville de Rennes sur les pierres de construction, châteaux autour de Lamballe (à définir).

- Pour toute l'école :

- concert par l'orchestre de Bretagne au Sabot d'Or le
- semaine de la solidarité internationale : reconduction de la vente de pains au chocolat au bénéfice de l'UNICEF
- spectacle de chant choral le 17 juin au Sabot d'Or
- reconduction de la semaine des arts avec la maternelle

- **Investissements et subventions pour l'année 2014**

Améliorer la signalétique de l'école. → ce point est toujours à l'ordre du jour mais a été reporté.

Nos demandes pour 2014 :

Investissements (par ordre de priorité) :

Mobilier pour les classes pour environ 1100€

Équipement informatique des classes : 2 options : Renouvellement du matériel informatique pour 4 classes, 2540,82€, ou , pour répondre à nos besoins réels car notre matériel est déjà ancien, pour les 8 classes, 4822,27€

Travaux :

Compléter l'installation électrique de chaque classe pour le branchement propre de 3 ordinateurs et ses périphériques (goulottes électriques).

Entretien et peinture des classes, notamment toutes les boiseries extérieures.

Nous tenons à remercier la qualité de l'entretien de l'école et la réactivité des services techniques pour des réparations au quotidien. Le ménage du lundi et du jeudi soir est apprécié.

La secrétaire de séance

Madame L

Le président du Conseil d'École

Monsieur D

Objet : Les rythmes scolaires

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion du comité de pilotage du 26/09, monsieur le Directeur Général des Services nous a présenté un projet sur lequel nous avons discuté. Nous n'avions pas eu connaissance de ce projet avant la réunion. Nous avons exprimé un certain nombre de questions, "à chaud", pour lesquelles le Directeur Général des Services a répondu à chacune de nos questions en développant son argumentation ou en mettant en avant les contraintes de la commune. En fin de réunion, nous n'avons pas exprimé de rejet car nous ne pouvions pas le faire à ce moment-là, sans avoir eu l'aval de la "structure" que nous représentons. La réunion suivante était programmée le 14/11. Le Directeur de l'Ecole Elémentaire Jacques Prévert a demandé une réunion intermédiaire (les dates des 10 et 17/10 ont été évoquées), mais il n'a finalement pas été suivi.

Chaque directeur et directrice des écoles Jacques Prévert, répondant au fonctionnement du comité de pilotage, a réuni son équipe enseignante en conseils des maîtres. Le but était de faire remonter les avis et délibérations.

Ceci nous a permis de réfléchir à tête reposée, avec du recul, et non dans l'immédiat. Nous avons écrit un compte-rendu de nos délibérations que nous avons envoyé aux membres du comité de pilotage pour expliquer que nous rejetions ce premier projet, et surtout expliquer pourquoi. Nous avons fait des propositions pour une autre organisation de la semaine.

C'est après ce courrier seulement que le Directeur Général des Services a convoqué la réunion du 10/10.

Lors de la réunion du 10/10, le Directeur de l'Ecole Elémentaire Jacques Prévert a parlé d'abord des points positifs, ce qui n'apparaît pas dans le compte-rendu. Il s'agit de l'allongement de la matinée de classe à 3h30 et de la réduction de la pause méridienne à 1h45, qui tiennent "compte des éléments définis par le comité" et qui font l'unanimité. Ensuite seulement, il a évoqué les journées trop longues (6h). Il a été rejoint par plusieurs membres présents à cette réunion.

Le débat s'est porté sur les après-midis car, à l'évidence, elles s'avèrent très déséquilibrées : des journées alternées de 4h30 et 6h00, et le mercredi matin à 3h00. La nécessité de demander une dérogation pour augmenter le temps de classe au-delà de 5h30 n'était pas, pour nous enseignants, acceptable. Le Directeur de l'Ecole Elémentaire Jacques Prévert a rappelé l'esprit de la loi dont le but est "d'alléger la journée d'enseignement".

Nous avons proposé un emploi du temps plus équilibré pour l'élève où chaque journée d'enseignement serait de 4h45 ou 5h30, avec le mercredi à 3h30.

Dans le compte-rendu, n'apparaît pas non plus le problème de la régularité, sur lequel le cas de parents d'élèves de la ville de Quimper avait été évoqué. Les horaires très différents d'une journée à l'autre semblent perturber particulièrement parents et enfants, d'où une proposition que nous avons faite d'horaires de sortie fixes, l'après-midi à 15h30.

Cette proposition a été écartée, notamment par le Directeur Général des Services qui affirme ne pouvoir assurer le recrutement en personnel nécessaire.

Cette proposition est pourtant tout à fait valable. Au niveau de la circonscription, toutes les écoles passées à 4 jours et demi ont fait le choix de la régularité et des journées équilibrées : L'Hermitage, Le Rheu, Vezin le Coquet, St-Jacques de la Lande, Chavagne, La Chapelle Thouarault, Mordelles (voir document en annexe).

Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle est revenue sur la question de la sieste. Si la demi-journée devait se terminer à 14h45, les parents voulant récupérer leurs enfants à la sortie de l'école seraient obligés de les réveiller, le lever étant actuellement à 15h15. S'ils souhaitent respecter le rythme de sommeil de leurs enfants, ils sont obligés de les laisser aux TAP.

Enfin, si les après-midis étaient alternés comme dans le premier projet proposé par la mairie, les TAP se déroulant systématiquement pendant des temps d'enseignement, il n'y aurait plus aucune salle de sport de

disponible pour les temps de sport scolaire. En effet, toutes les salles seraient occupées par les activités périscolaires situées à ces moments, privant ainsi les écoles des installations sportives de la commune. La solution de passer la durée du cours du début d'après-midi de 1h à 1h15 ne permettrait de dégager que 8 créneaux pour les classes, ce qui est très insuffisant par rapport au besoin des écoles. Les après-midis décalés ne prennent pas en compte les contraintes des programmes de l'Education Nationale.

Nous renouvelons ainsi nos priorités :

➤ Garder la matinée et le midi du premier projet : *3h30 le matin et pause méridienne écourtée.*

Le projet répondait à ce qui "avait été élaboré en tenant compte des éléments définis par le comité". Les matinées telles qu'elles étaient prévues, avec 2 récréations, permettaient d'exploiter au mieux le potentiel des élèves sur les champs disciplinaires fondamentaux.

Le Directeur Général des Services avait dit plusieurs fois qu'on ne pouvait pas remonter dans le temps et défaire ce qui avait été fait et décidé antérieurement, or dans les projets 2, 3 et 4 qu'il nous a transmis, la pause méridienne ne respecte plus l'idée partagée par tous de sa réduction : elle est de 2h15, voire 2h30 avec un TAP d'une demi-heure. C'était pourtant un point qui faisait l'unanimité. Par contre, nous sommes surpris de voir que des TAP de 30 minutes sont proposés alors qu'il a toujours été dit que des TAP de moins d'une heure ne sont pas exploitables.

- - La journée d'enseignement ne doit pas dépasser au maximum 5h30.
- - La durée du cours de début d'après-midi doit être portée au minimum à 1h15.
- La réforme doit "alléger la journée d'enseignement". Proposer de terminer le temps d'enseignement à 16h30 va à l'évidence à l'encontre de l'esprit de cette loi. Comment les élèves seraient-ils disponibles après des moments d'activités périscolaires, aussi structurés soient-ils ? Les temps d'animation et d'enseignement ne sont pas équivalents. Une coupure périscolaire trop longue ne permettra pas aux enfants de redevenir élèves.

Donc, en ce qui nous concerne, les diverses réunions, discussions autour des différents projets nous ont permis de nous forger une conviction. Le projet que nous proposons est simple, recentré sur l'essentiel et repose sur des journées d'enseignement allégées, des horaires réguliers tout au long de la semaine, avec des moments où l'école et le périscolaire sont clairement identifiés. C'est d'ailleurs la solution retenue par beaucoup de communes, comme déjà évoqué ci-dessus.

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : 3h30 le matin, 1h45 l'après-midi avec une pause méridienne de 1h45. Le mercredi : 3 heures de cours.

	7h30-8h30	8h30-12h	12h-13h45	13h45-15h30	15h30-16h30	16h30-19h	
Lundi		3h30		1h45	1h		5h15 d'école
Mardi		3h30		1h45	1h		5h15 d'école
Mercredi		3h					
Jeudi		3h30		1h45	1h		5h15 d'école
Vendredi		3h30		1h45			5h15 d'école

Monsieur le Maire, nous sommes bien conscients des contraintes que la commune aura à gérer pour réussir cette nouvelle organisation des rythmes scolaires. C'est un engagement sur l'avenir qui n'est pas facile. Mais si notre projet diffère de ceux qui nous ont été soumis, c'est que nous sommes convaincus qu'il respectera davantage l'intérêt de l'enfant.

Recevez, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

C M , directrice de l'école maternelle Jacques Prévert
 T D , directeur de l'école élémentaire Jacques Prévert

Copie à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de St Jacques de la Lande